



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
GOA 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure sise au 2302, route du Fleuve, sur le lot 5 440 652 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM157-2023** consiste à :

- a) **Autoriser l'implantation d'un abri d'auto, en cour avant, directement devant la façade d'une nouvelle construction résidentielle alors que l'article 5.2.1 alinéa 3e) du règlement de zonage numéro 117-11 de la municipalité en interdit le positionnement.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 3 décembre 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 4 décembre 2023.

DONNÉ aux Éboulements ce 20^e jour de novembre 2023.

LINDA GAUTHIER

Directrice générale et greffière-trésorière